



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

**Estimation des coûts
de mise en place des
unités d'intervention
structurée prévues
au projet de loi C-83
et de propositions
connexes**

Ottawa, Canada
25 avril 2019
www.dpb-pbo.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir davantage de transparence et de responsabilité en matière budgétaire.

La sénatrice Kim Pate a demandé au DPB de produire une estimation des coûts de la mise en place des unités d'intervention structurée prévues au projet de loi C-83 de même que du coût de plusieurs mesures connexes dont il a été question pendant l'examen du projet de loi.

Analyste principal :

Ben Segel-Brown, analyste financier

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :

Mark Mahabir, avocat général et directeur de l'établissement des coûts

Nancy Beauchamp et Jocelyne Scrim ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous rejoindre à l'adresse dpb-pbo@parl.gc.ca

Yves Giroux

Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Résumé	1
1. Introduction	3
2. Coût des unités d'intervention structurée	5
3. Coût des propositions connexes	7
Notes	10

Résumé

Le projet de loi C-83 remplacerait l'isolement des détenus par des unités d'intervention structurée (UIS). Dans des UIS, les détenus disposeraient d'au moins deux heures par jour à l'extérieur de leur cellule et auraient plus de possibilités de participer à des interventions correctionnelles.

Service correctionnel Canada (SCC) estime qu'il lui faudra 27 UIS dans les prisons pour hommes et cinq UIS dans les prisons pour femmes. Il lui faudra aussi 15 ETP supplémentaires par UIS dans les prisons pour hommes et 12 ETP supplémentaires par UIS dans les prisons pour femmes. Ces chiffres partent de l'hypothèse d'une UIS par établissement de sécurité maximale ou moyenne. Compte tenu de ces attentes et des coûts moyens de SCC en matière de salaire et d'avantages sociaux, les UIS dans les prisons pour hommes devraient chacune coûter 1,8 million de dollars par année et dans les prisons pour femmes, 1,5 million. Le coût de fonctionnement total serait de 58 millions de dollars par année. Ce montant augmentera avec l'inflation des salaires et avantages sociaux des employés de SCC. SCC compte créer des UIS dans les établissements existants sans avoir à effectuer de travaux importants, ce qui signifie que l'augmentation des coûts en immobilisations ne devrait pas être considérable.

Dans l'Énoncé économique de l'automne 2018, le gouvernement allouait 300 millions de dollars sur six ans (60 millions de dollars par année en moyenne), et plus de 71,7 millions de dollars en financement continu à la dotation en personnel et autres ressources nécessaires au fonctionnement des UIS. Nous estimons que ce niveau de financement correspond aux prévisions de SCC en ce qui concerne le nombre d'UIS et la dotation connexe.

En ce qui a trait aux mesures connexes dont il a été question pendant l'examen parlementaire du projet de loi C-83 pour lesquelles une estimation des coûts a été demandée :

- La création d'un groupe de travail pilote sur les solutions de rechange à l'isolement pour les femmes ne devrait pas représenter un coût financier considérable.
- Le placement des détenus souffrant de troubles mentaux invalidants dans des hôpitaux psychiatriques coûte environ 900 \$ par jour par détenu.
- Le placement de détenus dans des collectivités autochtones, conformément à des ententes conclues en vertu de l'article 81, coûte environ 300 \$ par jour par détenu.

- La mise en œuvre à l'échelle nationale du programme de sortie des gangs BreakAway coûterait environ 200 000 \$ par année au total.

Ces estimations ne comprennent pas les économies réalisées qui compenseront en partie les coûts. Par exemple, elles ne tiennent pas compte des économies réalisées par la réduction des niveaux de dotation à long terme des unités d'intervention structurée ni par la diminution des incidents disciplinaires et des récidives.

1. Introduction

Le projet de loi C-83 propose plusieurs modifications au système correctionnel canadien, les plus importantes financièrement concernant le recours à l'isolement des détenus dans les pénitenciers fédéraux¹.

Le [résumé législatif](#) produit par la Bibliothèque du Parlement explique le contexte qui a mené à la présentation du projet de loi C-83, décrit ses dispositions et analyse ses répercussions juridiques. Le présent rapport s'appuie sur ce résumé législatif et vise particulièrement les effets du projet de loi sur les opérations et les coûts financiers connexes.

À l'heure actuelle, Service correctionnel Canada (SCC) a le droit d'isoler des détenus de la population carcérale générale en recourant à l'isolement pour motif disciplinaire ou à l'isolement préventif. L'isolement pour motif disciplinaire peut être imposé aux détenus reconnus coupables d'une infraction disciplinaire. Trois motifs peuvent être invoqués pour imposer l'isolement préventif :

- le détenu représente une menace pour la sécurité de l'établissement ou d'une personne;
- le détenu pourrait nuire au déroulement d'une enquête pouvant mener à une accusation criminelle ou à une infraction disciplinaire grave;
- la sécurité du détenu serait compromise si ce dernier n'était pas placé en isolement².

Le projet de loi C-83 élimine l'isolement pour motif disciplinaire et remplace l'isolement préventif par des unités d'intervention structurée (UIS). Les UIS serviront elles aussi à isoler des détenus de la population carcérale générale, et ce pour des motifs semblables aux motifs actuels. SCC compte créer des UIS dans les établissements existants sans avoir à effectuer de travaux importants.

Toutefois, dans les UIS proposées, on insiste plus sur le fait de donner aux détenus des possibilités de véritables contacts humains, de participation à des programmes et d'accès à des services³. Plus particulièrement, le projet de loi C-83 exigerait que SCC accorde aux détenus la possibilité de passer au moins quatre heures par jour à l'extérieur de leur cellule, y compris la possibilité d'interagir avec d'autres dans le cadre d'activités pendant au moins deux heures par jour⁴. À l'heure actuelle, la politique de SCC ne prévoit que deux heures à l'extérieur des cellules⁵.

La sénatrice Kim Pate a demandé au directeur parlementaire du budget (DPB) de fournir une estimation du coût de la mise en œuvre des UIS décrites

dans le projet de loi C-83. La sénatrice Pate a également demandé au DPB d'estimer le coût de plusieurs autres propositions connexes de solutions de rechange à l'isolement recommandées ou présentées par des témoins devant des comités parlementaires ou par des députés lors des débats parlementaires; à savoir :

1. la création d'un groupe de travail pilote chargé d'étudier des solutions de rechange à l'isolement dans les prisons pour femmes⁶;
2. le transfert des détenus vivant avec des troubles mentaux invalidants vers des centres de soins psychiatriques provinciaux comme solution de rechange à leur isolement⁷;
3. la conclusion d'ententes avec des collectivités autochtones pour qu'elles offrent des services correctionnels dans le cadre de la gestion générale des délinquants autochtones⁸;
4. la mise en œuvre à l'échelle nationale du programme de sortie des gangs appelé BreakAway⁹.

2. Coût des unités d'intervention structurée

Pour aider le DPB à comprendre les incidences opérationnelles du projet de loi C-83, SCC lui a fourni des estimations et des hypothèses sur lesquelles le ministère a fondé ses plans préliminaires de mise en œuvre¹⁰.

Dans sa planification liée au projet de loi C-83, SCC est parti du principe que 32 UIS seraient nécessaires (27 dans les prisons pour hommes et cinq dans les prisons pour femmes). La capacité de chaque UIS variera. SCC précise que, dans les établissements visés pour 2019-2020, l'unité la plus grande comprendra 59 cellules et la plus petite, 30.

Bien que SCC ne publie pas le nombre moyen de détenus en isolement, il compte périodiquement le nombre de détenus en isolement un jour donné, ce qu'on appelle un « dénombrement ponctuel ». Les dénombrements ponctuels récents donnaient de 360 à 434 détenus en isolement¹¹. Les UIS auront donc probablement la capacité d'accueillir au moins le double de la moyenne de détenus placés en isolement, ce qui laissera suffisamment de cellules disponibles pour répondre à la fluctuation du nombre de détenus.

La réaffectation du personnel travaillant dans les unités d'isolement préventif des établissements visés ou de personnel des établissements à sécurité minimale, qui ne seront plus dotés d'unités d'isolement préventif, pourrait fournir une partie des ressources nécessaires pour assurer le fonctionnement des UIS. SCC estime que les ressources nécessaires pour offrir plus de temps à l'extérieur des cellules et des activités d'intervention équivalent à 15 ETP par UIS dans les prisons pour hommes et à 12 ETP par UIS dans les prisons pour femmes. Cela signifie qu'il faudrait au total 465 ETP supplémentaires pour couvrir les besoins des 32 UIS, ce qui comprend le personnel de sécurité et le personnel d'intervention. Ces ajouts représentent de 1,1 à 1,3 ETP supplémentaire par détenu, si le dénombrement actuel des détenus en isolement reflète le nombre probable de détenus qui seront placés dans les UIS. Le DPB estime que l'ajout de 1,1 à 1,3 ETP par détenu devrait être largement suffisant pour offrir deux heures supplémentaires d'activités à l'extérieur des cellules par jour.

SCC estime que le salaire moyen de ces employés est de 95 000 \$ par ETP par année (ce qui n'inclut pas le coût des avantages sociaux ni les heures supplémentaires). Le DPB estime le coût moyen total des salaires et avantages sociaux à 117 500 \$ par employé par année, d'après les coûts actuels de SCC par ETP¹². On prévoit des coûts ponctuels de formation et de déménagement dus à l'expansion du personnel de SCC, coûts qui, selon nos

estimations, s'élèveront à 10 000 \$ par nouveau ETP, soit au total 5 millions de dollars pour les 465 nouveaux ETP¹³.

Par ailleurs, SCC s'attend à payer davantage pour les contrats de service d'aumôniers et d'Aînés, pour un coût de 93 000 \$ par UIS par année.

Cette augmentation représente un coût supplémentaire de 1,8 million de dollars par année par UIS dans les prisons pour hommes et de 1,5 million dans celles pour femmes, en raison de l'embauche et des services nécessaires. Si l'on crée 27 UIS dans les prisons pour hommes et cinq UIS dans les prisons pour femmes, le coût supplémentaire de la mise en œuvre des UIS telles qu'elles sont décrites dans le projet de loi C-83 se chiffrerait à 58 millions de dollars par année et augmenterait au fil du temps avec l'inflation des dépenses de SCC en salaires et avantages sociaux des employés.

Les interventions et l'augmentation des interactions prévues dans les UIS pourraient améliorer les résultats pour les détenus et leur permettre de terminer plus rapidement leur période d'isolement, ce qui réduirait le nombre de détenus placés dans les UIS. SCC a déclaré qu'il compte affecter un effectif complet aux UIS, indépendamment du nombre de détenus qui y sont placés, car le nombre de détenus dans les unités est susceptible de varier d'un jour à l'autre. Cette situation permettrait d'offrir un meilleur soutien aux détenus qui demeurent dans l'UIS ou d'affecter le personnel des UIS à d'autres tâches.

Dans une lettre, SCC indique qu'il compte utiliser l'infrastructure existante et que seuls des travaux de rénovation légers ou modérés seront nécessaires pour mettre en place les UIS¹⁴. Par conséquent, l'augmentation des dépenses en immobilisations devrait être minime.

Comme l'a précisé le ministre, l'Énoncé économique de l'automne 2018 prévoyait pour SCC une enveloppe de 300 millions de dollars sur six ans, ainsi que 71,7 millions en financement continu pour couvrir la dotation et les autres ressources nécessaires au fonctionnement des UIS¹⁵. Selon l'analyse présentée ci-dessus, ce montant serait supérieur aux dépenses de fonctionnement des UIS, d'après le nombre d'UIS prévues et les niveaux de dotation proposés par SCC.

En ce qui concerne les UIS dans les prisons pour femmes, SCC propose 60 ETP supplémentaires (12 ETP pour chacune des cinq UIS des prisons pour femmes). D'après les dénombrements les plus récents des détenues en isolement, il y avait trois femmes en isolement préventif en avril 2017, contre six en août 2016 et 12 en mars 2016¹⁶. Le nombre d'employés supplémentaires est peut-être élevé par rapport au nombre de détenues dénombrées en isolement au cours de l'année.

3. Coût des propositions connexes

Coût du groupe de travail sur les solutions de rechange à l'isolement

On a également demandé au DPB d'évaluer le coût de mise en œuvre de la proposition de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, à savoir la création d'un groupe de travail chargé de trouver des solutions de rechange à l'isolement dans les prisons pour femmes, qui commencerait par un projet pilote dans l'établissement pour femmes Grand Valley et l'établissement de la vallée du Fraser pour femmes. Le groupe de travail serait constitué du directeur de l'établissement, de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry et du Tribunal canadien des droits de la personne. SCC assumerait les frais de participation (y compris de déplacement) des autres membres. En 2016-2017, des détenues ont été placées en isolement environ 290 fois, mais seulement trois se trouvaient en isolement à la fin de l'exercice¹⁷.

Lorsque des directeurs de prison participent à des comités et à des groupes de travail similaires, personne ne les remplace, ce qui signifie que leur participation n'entraîne aucun coût supplémentaire. Les frais de déplacement seraient probablement modestes, étant donné que les Sociétés Elizabeth Fry ont des chapitres près de l'établissement pour femmes Grand Valley et de l'établissement de la vallée du Fraser pour femmes. De manière générale, la mise en œuvre de ce projet pilote n'entraînera pas de coûts supplémentaires considérables.

Bien que le projet pilote pourrait contribuer à la réduction du nombre de détenues placées dans les UIS, SCC ne pense pas que la mesure réduira les coûts, car les UIS seront dotées d'un effectif complet en prévision d'un afflux éventuel de détenues dans les unités. Par ailleurs, comme on ne comptait que trois détenues en isolement à la fin de l'exercice 2016-2017, la majorité des coûts restants correspond probablement plus aux coûts fixes liés au maintien d'un effectif minimum qu'à des coûts variables dépendant du nombre de détenues. Il serait difficile de fermer certaines UIS dans les prisons pour femmes, car il est nécessaire d'assurer une certaine capacité régionale. Comme il est mentionné plus haut, la diminution du nombre de détenues dans les UIS aura probablement pour effet de contribuer à améliorer les services offerts aux détenues qui demeurent dans les UIS ou de permettre aux employés affectés aux UIS d'effectuer d'autres tâches.

SCC prévoit dans son budget 12 ETP supplémentaires pour chacun des cinq UIS dans les prisons pour femmes, pour un coût total de 7,5 millions de dollars. Ce coût correspond uniquement au coût supplémentaire que représentent les UIS et s'ajoute au coût de l'isolement existant. À court

terme, la réintroduction de certaines ou de toutes les détenues dans la population carcérale générale libérera le personnel des UIS pour d'autres tâches ou permettra d'offrir un meilleur soutien aux détenues placées dans l'unité. Toutefois, à long terme, s'il advenait qu'on juge les UIS inutiles, SCC pourrait économiser les coûts supplémentaires associés aux UIS et les coûts existants associés aux unités d'isolement, soit un total de 10 millions de dollars par année.

Il se peut que le projet pilote réduise les frais de justice liés à l'isolement de détenus. Toutefois, la mise en œuvre des mesures adoptées par le groupe de travail pourrait entraîner des coûts.

Coût du placement des détenus atteints de troubles mentaux dans des centres de soins psychiatriques provinciaux

On a également demandé au DPB de déterminer le coût du placement des détenus souffrant de troubles mentaux invalidants dans des centres de soins psychiatriques provinciaux.

Dans un rapport de 2016, le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario indique que le coût moyen des soins à un patient dans un hôpital psychiatrique s'élève à environ 930 \$ par jour¹⁸.

Selon les meilleures données publiques disponibles, le coût des soins psychiatriques dans un hôpital psychiatrique en 2019 s'élève à environ 900 \$ par détenu par jour¹⁹. Comme le gouvernement fédéral est responsable du coût des soins de santé des détenus, ces dépenses sont couvertes par SCC aux termes de contrats conclus avec certains hôpitaux psychiatriques.

Coût du placement de détenus dans des collectivités autochtones

Conformément à l'article 81 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, le ministre peut conclure avec une collectivité autochtone un accord prévoyant la prestation par ladite collectivité de services correctionnels à des délinquants contre paiement des coûts par le ministre. On a également demandé au DPB d'estimer le coût du placement de délinquants dans des collectivités autochtones, conformément à des accords conclus en vertu de l'article 81.

En 2016-2017, le Canada a payé en moyenne 108 097 \$ par délinquant par année (296 \$ par jour par délinquant) pour placer des délinquants dans des collectivités autochtones conformément à des accords conclus en vertu de l'article 81²⁰.

Le coût du placement de détenus dans des collectivités autochtones conformément à un accord conclu en vertu de l'article 81 est estimé à 300 \$ par détenu par jour, ou 110 000 \$ par année.

Coût de la mise en œuvre du programme de sortie des gangs BreakAway

On a également demandé au DPB d'estimer les coûts de la mise en œuvre du programme de sortie des gangs de Rick Sauvé, BreakAway, à l'échelle nationale. BreakAway a pour objectif d'aider les détenus à se réintégrer dans la société après leur libération en les aidant à sortir des gangs.

La participation au programme est volontaire et se fait en groupes d'au plus 10 personnes. Le programme se déroule sur 50 heures divisées en sept séances. Ces dernières sont axées sur les stratégies permettant de se détacher des gangs, de renforcer la crédibilité grâce à des attitudes et à des comportements sociaux positifs, d'établir immédiatement un plan de vie, et de planifier la vie après la libération.

BreakAway est offert par la Maison Saint-Léonard de Windsor, qui a proposé un budget et une stratégie de mise en œuvre du programme à l'échelle nationale. Le coût total estimé pour la mise en place du programme dans les régions du Pacifique, des Prairies et de l'Ontario est de 174 829 \$ pour la première année. L'inclusion du Québec et de la région de l'Atlantique au cours des années suivantes porterait le coût total annuel à environ 200 000 \$. Ces montants sont fondés sur l'hypothèse que les détenus participeront au programme.

Si elle fonctionne, la sortie des gangs pourrait améliorer la sécurité et réduire les coûts totaux du système judiciaire. Les membres de gang sont plus susceptibles d'agresser le personnel des prisons ou d'autres détenus, d'être victimes de violence et, après leur libération, d'être de nouveau arrêtés et condamnés²¹. Des économies considérables sont possibles lorsque les détenus sont libérés sous condition de manière anticipée et qu'ils respectent les conditions imposées sans récidiver. Le coût opérationnel annuel moyen par détenu, selon les données de SCC pour 2015-2016, est de 81 528 \$ dans un établissement à sécurité minimale, comparativement à 31 052 \$ par détenu sous surveillance dans la collectivité²².

Le programme pourrait avoir une incidence supplémentaire par rapport aux autres programmes existants de SCC, car il propose une nouvelle forme d'intervention dans la plupart des établissements. Selon un sondage, les employés de première ligne de SCC n'ont connaissance d'aucun programme dans leur établissement qui vise expressément les membres de gangs, bien qu'ils mentionnent certains programmes de nature générale qui aident les membres de gangs²³.

Il ressort d'une évaluation de BreakAway réalisée par la Maison Saint-Léonard de Windsor à partir de sondages auprès des participants que ceux-ci estiment avoir de meilleures connaissances, attitudes et compétences à l'issue du programme. Toutefois, la méthodologie de cette évaluation ne permet pas d'évaluer les résultats à long terme²⁴. Les recherches de SCC confirment l'efficacité générale des programmes correctionnels. Par exemple, les délinquants qui n'ont pas participé à des interventions correctionnelles risquent quatre fois plus de voir leur libération conditionnelle révoquée que ceux qui ont suivi une intervention correctionnelle²⁵.

Il semble probable que BreakAway donnera lieu à des économies compensant en partie les coûts, mais en l'absence d'une évaluation à long terme des résultats pour les participants, il est impossible de les quantifier.

Notes

- 1 Pour un résumé complet, voir Bibliothèque du Parlement, [Résumé législatif du projet de loi C-83 : Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi](#).
- 2 [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#), L.C. 1992, ch. 20, par. 31(3); Bibliothèque du Parlement, [Résumé législatif du projet de loi C-83 : Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi](#).
- 3 [Projet de loi C-83](#), art. 10.
- 4 [Projet de loi C-83](#), art. 10.
- 5 SCC, [Directive du commissaire – Isolement préventif](#), al. 39c.
- 6 Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 42^e législature, 1^{re} session, [Vingt-neuvième rapport, Projet de loi C-83, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi](#).
- 7 Comité sénatorial permanent des droits de la personne, 42^e législature, 1^{re} session, Rapport provisoire – [Étude concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel fédéral](#).
- 8 Comité sénatorial permanent des droits de la personne, 42^e législature, 1^{re} session, Rapport provisoire – [Étude concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel fédéral](#).
- 9 42^e législature, 1^{re} session, Hansard révisé, vol. 148, n^o 340, 23 octobre 2018 (John Brassard (Barrie – Innisfil)).
- 10 SCC a fourni des renseignements confidentiels qui n'ont pas été publiés. Les estimations et hypothèses tirées de ces renseignements et utilisées pour la présente analyse sont les suivantes :
 - Il faudra environ 15 ETP supplémentaires par UIS dans les établissements pour hommes et environ 12 ETP supplémentaires par UIS dans les établissements pour femmes. Ces chiffres comprennent les ETP liés à la sécurité et ceux liés aux interventions (p. ex. agents de libération conditionnelle, agents de programme, enseignants, etc.).
 - Le salaire moyen est de 95 000 \$ par ETP.
 - Des ressources supplémentaires d'une valeur d'environ 93 000 \$ par UIS en raison d'un accès plus fréquent aux services des aumôniers et des Aînés.
 - Le coût de mise en place, p. ex. la dotation et la formation, s'ajoute à ceux susmentionnés, tout comme celui lié aux besoins en infrastructure.
 - Il pourrait y avoir jusqu'à 32 UIS (27 pour les hommes et cinq pour les femmes), d'après le modèle décrit ci-dessus, si une UIS est

créée dans chaque prison à sécurité maximale pour hommes et chaque prison à sécurité moyenne pour hommes. À mesure que les UIS seront créées, des ajustements seront probablement apportés au modèle décrit (augmentation ou diminution potentielle du nombre d'ETP pour la sécurité et les interventions).

- Les coûts s'ajoutent aux coûts de gestion actuels de la population carcérale générale et des unités d'isolement existantes.
- Le nombre de détenus n'influe pas sur les coûts, car les UIS doivent être entièrement fonctionnelles, qu'elles accueillent deux détenus ou 20. Leur population peut fluctuer d'un jour à l'autre.
- La taille de chaque UIS variera d'un établissement à l'autre, selon l'infrastructure existante. Par exemple, dans les établissements prévus pour 2019-2020, l'unité la plus grande pourra compter au maximum 59 cellules et la plus petite, 30 cellules. Certains établissements nécessiteront des travaux d'infrastructure légers ou modérés, ce qui pourrait changer le nombre de cellules disponibles. En outre, la taille de chaque unité pourrait changer au fil de la période de mise en œuvre, jusqu'à la « date de stabilité », qui sera déterminée en fonction de considérations opérationnelles.
- On ne prévoit aucune construction d'UIS comme telle. Selon les renseignements disponibles à l'heure actuelle, SCC utilisera l'infrastructure existante.

11 À la fin de l'exercice 2016-2017, on dénombrait 408 détenus en isolement préventif. SCC, [2017, Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#).

Le 9 août 2016, on dénombrait 360 détenus en isolement préventif. SCC, [Rapport d'étape sur l'isolement préventif](#).

À la fin de l'exercice 2015-2016, on dénombrait 434 détenus en isolement préventif. SCC, [2016, Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#).

12 Les coûts en salaires et avantages sociaux des employés se chiffraient à 1 292 236 000 \$ en 2017-2018 pour 10 489 ETP planifiés pour le secteur de « Garde ».

Les coûts en salaires et avantages sociaux des employés se chiffraient à 421 466 000 \$ en 2017-2018 pour 4 093 ETP planifiés pour le secteur « Interventions correctionnelles ».

SCC, [2018-2019 Plan ministériel](#).

SCC, [Rapports financiers 2017-2018](#).

13 Le Programme de formation correctionnelle de SCC consiste en une formation en ligne de quatre semaines, des travaux préparatoires de deux à quatre semaines et une formation en classe de 12 à 13 semaines. SCC ne verse aucun salaire ni allocation aux stagiaires, mais il accorde une indemnité de déplacement et de repas pour la formation en classe. SCC doit couvrir les coûts liés aux formateurs, aux installations et au matériel de formation. SCC, [Processus d'embauche – Agent correctionnel – Formation et nomination](#).

Selon une comparaison des droits de scolarité par heure de formation dans un programme de formation policière pour les étudiants étrangers dans un collège ontarien, le coût de la formation en classe pourrait avoisiner les 11 000 \$ par stagiaire. Toutefois, SCC a son propre centre de formation fédéral et, par conséquent, une portion du coût pourrait être fixe et ne pas être influencée par l'augmentation du nombre des inscriptions. Collège Algonquin, [Police Foundations Program information](#), frais et dépenses. (1 512,54 \$ en droits de scolarité + 4 577 \$ en supplément forfaitaire pour les étudiants étrangers) / 255 heures de formation * 12 semaines obligatoires pour le programme de SCC * 35 heures présumées par semaine = 11 367 \$/stagiaire. L'ajout d'une indemnité de déplacement et de repas et de la formation en ligne ferait augmenter ce coût.

La réinstallation est souvent nécessaire parce que « les nouveaux agents correctionnels sont souvent affectés à des établissements à l'extérieur de leur région de résidence et, par conséquent, ont droit au remboursement de leurs coûts de réinstallation, conformément à la Directive du CNM ». En moyenne, SCC a versé 11 228 \$ par réinstallation entre l'exercice 2011-2012 et l'exercice 2013-2014, mais l'allocation de réinstallation maximale pour la première nomination est de 5 000 \$. SCC, [Audit de la gestion de la réinstallation du personnel](#).

- 14 Courriel de SCC du 3 mars 2019.
- 15 [Débats \(Hansard\), 42^e législature, 1^{re} session, n^o 390 \(1^{er} mars 2019\)](#), à 1010 (L'hon. Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile). Énoncé économique de l'automne, tableau A1.7 « Mesures stratégiques prises depuis le dépôt du budget de 2018 », sous « Renforcement du système correctionnel fédéral et sécurité des collectivités ».
- 16 SCC, [2017 Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#).
- SCC, [Rapport d'étape sur l'isolement préventif](#).
- SCC, [2016 Aperçu stratégique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#).
- 17 SCC, [2017 Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#). Pourcentage de femmes : 6 037 placements * (1-0,952).
- 18 Vérificatrice générale de l'Ontario, [Rapport annuel 2016, chapitre 3, section S.12 Services des hôpitaux psychiatriques spécialisés](#).
- 19 SCC a fourni le coût réel dans le cadre du contrat actuel, mais il a précisé que des négociations sont en cours pour augmenter la capacité psychiatrique. Par conséquent, les coûts actuels pourraient ne pas être représentatifs des coûts à venir et la divulgation des coûts actuels pourrait porter préjudice aux négociations en cours. Pour ces raisons, le coût actuel n'est pas inclus dans la présente estimation.

Selon une évaluation de la Stratégie d'intervention intensive pour les délinquantes réalisée en 2011, le coût du placement d'une délinquante dans un centre de traitement régional s'élevait à 198 893 \$ par année, ou

544 \$ par détenue par jour. SCC, [Rapport d'évaluation : Stratégie d'intervention intensive pour les délinquantes.](#)

À titre de confirmation, un rapport du 2010 sur le coût des services de santé mentale au Canada estime le coût par patient par jour à 681 \$ pour les hôpitaux psychiatriques et à 600 \$ pour les cas psychiatriques dans les hôpitaux généraux. Voir : Institute of Health Economics, *The Cost of Mental Health Services in Canada*, juin 2010, p. 23.

Autre élément de confirmation, entre 2012 et 2016, le Centre psychiatrique régional de la région des Prairies de SCC avait un coût moyen par détenu par jour de 670 \$.

- 20 SCC, *Cost of Maintaining an Offender* (publication à venir). Il est à noter que ce coût ne peut se comparer directement aux autres coûts de garde d'un délinquant, car tous les coûts (y compris les dépenses en immobilisations des fournisseurs) sont inclus dans le coût de garde des délinquants et le profil des délinquants placés dans des centres psychiatriques provinciaux est différent de celui de la population générale.
- 21 SCC, *Rapport de recherche – Organisations criminelles : une analyse des pratiques de gestion des gangs dans les établissements canadiens*, 2015, n° R-347.
- 22 SCC, [2017 Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.](#)
- 23 SCC, *Rapport de recherche – Organisations criminelles : une analyse des pratiques de gestion des gangs dans les établissements canadiens*, 2015, n° R-347.
- 24 Plus particulièrement, les participants ont indiqué avoir de meilleures connaissances sur les sujets suivants : comment quitter un gang, les difficultés et défis après la libération, et les ressources, services et solutions qui leur sont offerts après leur libération. Ils ont aussi indiqué être plus résolus à renoncer bientôt à la vie de gang de façon permanente, être plus tournés vers leur avenir, et avoir plus confiance dans leurs possibilités après leur libération. En outre, ils ont déclaré être plus aptes à repérer les influences positives, à rencontrer les personnes qui auront une bonne influence sur eux, à résoudre des problèmes, à établir des plans de vie, à réfléchir à leur situation et à parler de leur vie en termes positifs.
- 25 SCC, [Les effets additifs de la participation à de multiples interventions et services correctionnels chez les délinquants purgeant une peine de ressort fédéral](#), p. 22.